



RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

1. Généralités

Le **Grand Prix Littéraire du Bénin** est une manifestation officielle du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts, mise en œuvre par la Direction des Arts et du Livre. Il vise à :

- mettre en valeur la diversité de la création littéraire nationale ;
- faire découvrir et promouvoir les écrivains béninois et leurs œuvres ;
- encourager le professionnalisme chez les éditeurs nationaux ;
- déceler, stimuler et valoriser les jeunes talents littéraires ;
- favoriser le positionnement de notre pays sur la scène littéraire africaine et mondiale.

2. Description

Le **Grand Prix Littéraire du Bénin** est une compétition annuelle qui consacre, à cette édition, des œuvres littéraires de fiction écrites en français par des auteurs de nationalité béninoise. Plusieurs genres littéraires (*nouvelle, théâtre, roman, conte et poésie*) sont retenus pour cette édition.

3. Inscription

Les inscriptions pour cette édition du **Grand Prix Littéraire du Bénin** sont ouvertes du **08 août au 02 septembre 2022**.

4. Eligibilité

La participation est ouverte aux œuvres d'auteurs de nationalité béninoise, publiées entre le **1^{er} janvier 2019 et le 31 juillet 2022** inclus. Les auteurs ne peuvent faire directement acte de candidature. Seuls les éditeurs détenteurs de l'agrément d'éditeur en cours de validité, signé de la Direction des arts et du livre sont habilités à présenter des candidatures parmi les auteurs de leurs catalogues.

La participation par éditeur est limitée à trois (3) titres d'auteurs différents (toutes catégories confondues) au maximum. Les ouvrages d'auteurs collectifs ne sont pas éligibles. Les œuvres ayant déjà fait objet de candidature au concours au moins deux fois (2) ne sont plus éligibles.

5. Participation

Pour faire acte de candidature, l'éditeur doit soumettre, sous pli fermé pour toute catégorie visée, à la Direction des Arts et du Livre, dix (10) exemplaires identiques

de l'œuvre, accompagnés de la fiche de candidature et d'une copie de l'agrément d'éditeur en cours de validité.

Les dossiers de candidature comprenant des exemplaires de titres d'éditions différentes, ne seront pas acceptés.

Les plis, soigneusement fermés, doivent porter la mention : « **Candidature au Grand Prix Littéraire du Bénin – 4^e édition** » et déposés contre récépissé à la Direction des Arts et du Livre.

La Direction est sise à Cotonou, quartier Cadjèhoun, immeuble à quatre étages, situé dans la ruelle du supermarché Mont Sinai.

6. Procédure de Sélection

Dès réception des candidatures, la Direction des Arts et du Livre procède aux vérifications d'usage qui visent à juger de l'éligibilité de la candidature : *candidature présentée par un éditeur agréé, œuvre parue chez un éditeur agréé, œuvre ayant rempli les formalités d'ISBN et de dépôt légal etc.*

Les candidatures ayant respecté ces conditions de forme sont envoyées au comité de présélection du concours qui se charge, sur la base d'une grille de lecture, de désigner dix (10) œuvres finalistes tous genres littéraires confondus, à soumettre à l'appréciation du jury.

Le jury du concours décerne le **Grand Prix Littéraire du Bénin** à la meilleure des dix (10) œuvres finalistes selon une grille de lecture et de notation.

Les choix des jurés sont discrétionnaires et leurs décisions, sans appel.

7. Le Comité de présélection

L'évaluation des œuvres pour cette édition du **Grand Prix Littéraire du Bénin** se fera par un comité de présélection composé de cinq (5) membres.

8. Le Jury

Le jury du **Grand Prix Littéraire du Bénin** est composé de trois (3) membres :

- Raphael YEBOU
- Daté Atavito BARNABE AKAYI
- Béatrice LALINON GBADO

9. Le Prix de l'Editeur et le Prix du Journaliste littéraire

Il est reconduit pour cette édition du Grand prix littéraire du Bénin, les deux prix spéciaux que sont : « **Prix de l'éditeur** » et « **Prix du journaliste littéraire** ». Ces deux prix visent à distinguer et à récompenser l'éditeur et le journaliste critique ou chroniqueur littéraire qui ont le plus marqué du fait de la qualité de leurs productions, la vie littéraire du Bénin ces trois (3) dernières années. Pour ce faire,

deux jurys distincts composés chacun de trois membres sont mis sur pieds pour évaluer les différents concurrents.

10. Participation

Pour la participation au Prix de l'éditeur, les candidats doivent justifier d'un minimum de deux (2) ans d'existence, remplir toutes les conditions réglementaires exigées par la Direction des arts et du livre, avoir publié au moins trois (3) ouvrages à la date de la candidature. Toutes ces informations doivent être fournies à travers :

- une lettre de motivation présentant la maison d'édition ;
- l'agrément signé par la DAL ;
- un catalogue où figurent les titres des ouvrages (trois ouvrages édités par la même maison d'édition).

Pour le Prix du journaliste littéraire, il faut être un journaliste lié à une rédaction par un contrat, avoir régulièrement publié des chroniques, comptes rendus de lecture et critiques d'œuvres littéraires dans ledit organe de presse. Les preuves de tous ces renseignements doivent être apportées dans le dossier de candidature à travers :

- une lettre de motivation ;
- une photocopie légalisée de la carte de presse ;
- donner la preuve de leur publication (03 publications publiées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2022).

11. Le jury du Prix de l'éditeur est composé de

- 1- Dieudonné GNAMMAKOU
- 2- Gérard HOUESSO
- 3- Prudentienne GBAGUIDI

12. Le jury du prix du journaliste critique littéraire est composé de :

- 1- Tanguy AGOÏ
- 2- Pascal ZANTOU
- 3-

En vue d'assurer une meilleure crédibilité et la bonne transparence du processus, un huissier de justice assermenté a été commis pour le suivi, la vérification et la validation des différentes délibérations des jurés.

13. Le Concours en dates

Les inscriptions pour le Grand prix littéraire du Bénin et les prix de l'éditeur et du journaliste littéraire sont ouvertes du **08 août au 02 septembre 2022**. Les résultats des présélections seront annoncés le **31 octobre 2022**. Le jury délibérera le **16 décembre 2022** au cours d'une cérémonie officielle publique. L'œuvre primée y sera dévoilée au public et les prix, remis aux différents lauréats.

14. La composition des prix

Le lauréat du **Grand Prix Littéraire du Bénin** reçoit, à titre individuel :

- une enveloppe financière d'un montant de **cinq millions (5 000 000) de francs CFA.**
- un trophée.

Les lauréats des prix de l'éditeur et du journaliste critique/chroniqueur littéraire reçoivent aussi à titre individuel une enveloppe financière d'un montant de **trois millions (3 000 000)** pour le prix de l'éditeur et **un million (1 000 000) de francs CFA** pour le Prix du journaliste.

La Direction des Arts et du Livre s'engage, en outre, à :

- acquérir deux cent (200) exemplaires du titre du lauréat ;
- faire la promotion de l'ouvrage primé et de son auteur aussi bien dans les centres de lecture publique, dans les lieux de culture que dans les médias nationaux.

15. Engagement de l'éditeur de l'œuvre primée

L'éditeur s'engage, pour sa part, à inscrire la mention « **Grand Prix Littéraire du Bénin** » sur chaque exemplaire de l'ouvrage primé avec insertion du logo du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts.

16. Engagements du lauréat du Grand Prix Littéraire du Bénin et des lauréats du prix de l'éditeur et du journaliste littéraire

Le lauréat du Grand Prix Littéraire du Bénin et les lauréats des prix de l'éditeur et du journaliste/chroniqueur littéraire de l'année s'engagent à être les ambassadeurs de la littérature béninoise auprès des pouvoirs publics, les partenaires nationaux, internationaux et son porte-flambeau à l'occasion des grandes rencontres et rendez-vous littéraires auxquels le Bénin prend part.

Ils sont investis de la mission, suivant un cahier de charges, de porter la voix des amateurs et des professionnels de la chaîne du livre durant tout leur mandat.

A ce titre, il leur est fait obligation de présenter, à la cérémonie de remise de prix de l'édition du concours suivant celle de leur sacre, le Grand Oral sur la Littérature Béninoise. Il s'agit d'un discours qui détaille le bilan des actions de leur mandat, les priorités identifiées, les chantiers ouverts, les succès obtenus, les obstacles rencontrés, aborde la vie, les réussites et les difficultés de la chaîne du livre au Bénin. Ce discours qui présente enfin les attentes, les perspectives et les grandes ambitions de la filière doit être porteur d'idées, de solutions et de propositions.

17. Communication

Un dispositif de communication est mis en place autour du « Grand Prix Littéraire du Bénin » afin de garantir au public, aux éditeurs participants et à la presse, une information régulière, gage de transparence du processus.

Ainsi, la liste des dix (10) ouvrages finalistes est directement communiquée aux éditeurs participants et sera officiellement publiée et diffusée dans la presse à partir du **1^{er} novembre 2022**.

18. Incompatibilités

Les membres du comité de présélection et les membres du jury ainsi que les personnes impliquées dans l'organisation du présent concours ne sont pas autorisés à concourir.

19. Contacts

Téléphone : 97 37 20 07/ 97 52 00 26

Courriel : mtca.dal@gouv.bj